

# **Mises à jour des critères des prix TOBY 2026/2027**

## **Mises à jour universelles**

1. Langage nettoyé/reformaté pour les sections non propres aux critères :
  - Anciennes sections : Début du processus, Description de la catégorie, Exigences d'admissibilité, Inspection obligatoire sur place, Frais d'inscription, Jugement/données/échéances, Exigences universelles du portefeuille, Spécifications du portefeuille
  - Nouvelles sections : Préambule, Description de la catégorie, Exigences d'admissibilité, Inspection obligatoire sur place, Frais d'inscription, Processus de jugement et échéances clés, Exigences universelles pour les portefeuilles, Spécifications du portefeuille
2. Déplacement de l'exigence d'espace de bureau des exigences d'admissibilité à la description de la catégorie.
3. Exigence d'admissibilité – n° 6
  - Ajout d'une exigence d'occupation moyenne de 55 %.
  - Ajout que les inscriptions canadiennes doivent avoir été louées et physiquement occupées pendant au moins une année complète au 15 juin précédant l'année de compétition canadienne.
4. Pointage de la DPE – Tous les critères doivent suivre la même structure de pointage ci-dessous.
  - Les participants seront notés selon leur pointage de la DPE ENERGY STAR générée au cours des 12 derniers mois :
    - Pointage < 70 : 0 point
    - Pointage de 70-74 : 1 point
    - Pointage de 75-79 : 2 points
    - Pointage de 80-85 : 3 points
    - Pointage de 85-89 : 4 points
    - Pointage de 90-94 : 5 points
    - Pointage > 95 : 6 points
  - \*Pour plusieurs bâtiments, utiliser la moyenne pondérée basée sur la superficie.
  - REMARQUE : La signature et le tampon de l'ingénieur vérificateur sont requis pour les pointages de 70 ou plus.

Les DPE sans tampons ne recevront aucun point, peu importe le pointage indiqué sur la DPE.
5. Changement de l'exigence de langage de l'en-tête de la DPE en « C'est une exigence obligatoire aux niveaux régional et international, et l'omission de cette étape ou le téléversement d'un autre document (c.-à-d. demande de DPE) peut entraîner une disqualification. »

## **Mises à jour des catégories**

1. Les bâtiments en sciences de la vie recevront une note de 3 points pour l'analyse comparative et le téléversement de la DPE Energy Star.